



Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

Paris, le 22 JAN. 2019

Le ministre

Monsieur le Ministre,

Vous avez appelé mon attention sur le courriel de Monsieur Igor HAUDEBOURG, professeur au lycée Maurice Genevoix d'Ingré, relatif à la place accordée aux sciences économiques et sociales dans le cadre du projet de réforme du baccalauréat.

Attentif à votre démarche, je souhaite avant tout vous assurer de l'importance qu'attache le ministère à consolider la culture économique des lycéens dans le cadre de la réforme du baccalauréat.

Un certain nombre de mesures concourent à cet objectif. Ainsi, cet enseignement est introduit dans le tronc commun des enseignements, à raison d'une heure trente par semaine, pour tous les élèves de seconde générale et technologique.

Cette mesure constitue une avancée par rapport à la situation actuelle puisque les sciences économiques et sociales, jusqu'alors choisies uniquement comme enseignement d'exploration optionnel, deviennent désormais obligatoires et partie constitutive de la culture commune de tous les lycéens.

Par ailleurs, les sciences économiques et sociales pourront être choisies par les élèves en tant qu'enseignement de spécialité, en classes de première et de terminale. L'objectif est de permettre aux élèves d'approfondir leurs connaissances en vue de leur poursuite d'études supérieures. Dans ce cadre, cette spécialité comprend 4 heures en classe de première et 6 heures en classe de terminale.

.../...

Monsieur Jean-Pierre SUEUR
Ancien ministre
Sénateur du Loiret
Sénat
75291 PARIS CEDEX 06

BDC/2018005094/DI/LD/PLM
V/L du 07/03/2018/

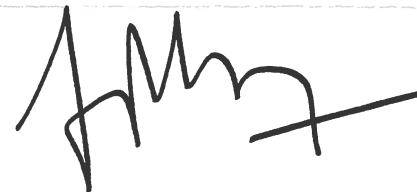
L'organisation nouvelle des enseignements dans le cycle terminal doit permettre des choix diversifiés complétant cet enseignement. L'association rendue possible des sciences économiques et sociales avec des disciplines scientifiques telles que les mathématiques ou des disciplines littéraires permet ainsi une diversification des parcours, selon le projet de l'élève, grâce au choix de trois enseignements de spécialité en classe de première et de deux enseignements en classe de terminale. A titre d'exemple, les sciences économiques et sociales peuvent s'articuler avec l'enseignement de spécialité « histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques » auquel pourront participer les professeurs de sciences économiques et sociales pour la partie sciences politiques.

De plus, une option de « droit et grands enjeux du monde contemporain » (DGEMC) de 3 heures peut être choisie en classe de terminale, permettant ainsi d'élargir l'éventail des possibilités des élèves en matière de poursuites d'études supérieures.

Il convient d'ajouter que ces modifications dans la structure des enseignements s'accompagnent d'une rénovation des contenus des programmes, dont la publication va intervenir dans les prochains jours.

Comme vous pouvez le constater, les sciences économiques et sociales ont toute leur place dans la nouvelle organisation du baccalauréat et du lycée général et technologique.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma considération distinguée.



Jean-Michel BLANQUER